

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de
La Mayenne

Arrondissement de
Mayenne

Canton de Gorron

Nombre de conseillers

En exercice : 08

Présents : 06

Votants : 06

Absents : 02

Exclus : //

Date de la convocation :

16/01/2019

Date d'affichage :

Commune de SAINT BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 22 janvier à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Etaient présents : M. RAVÉ Jean-Pierre, M. BOITTIN Jérôme, M. CHAUCHIS Stéphane, Mme FOUCAULT Sandra, M. RENARD Jonathan

Absents excusés : M. ADAM Hervé, Mme BOITTIN Annick,
Mme Sandra FOUCAULT a été nommée secrétaire de séance.

Durée amortissement de l'enfouissement des containers

Le coût est de 14 354€ (art.2041512). Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'une durée d'amortissement sur 5 ans rétroactivement au 01/01/2018.

Durée amortissement Extension du réseau assainissement Rue de la scierie

Le conseil municipal décide d'amortir ces travaux réalisés par l'entreprise LATP sur une durée de 10 ans à compter du 01/01/2019 pour une valeur HT de 8675.50 € soit TTC 10 410.60€.

Produit des amendes de police

Monsieur le Maire présente la note concernant le produit des amendes de police (appel à projets 2019).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter cette dotation d'un maximum de 10 000€ (montant subventionnable plafonné 40 000€ au taux cible de 25 %).

Celle-ci sera consacrée à l'aménagement de la traversée de La Tannière.

Demande de subvention Fonds régional de Développement des Communes

Monsieur le Maire indique que la commune peut solliciter le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée de La Tannière.

Le taux d'intervention est de 10 % du coût HT ou TTC des travaux selon l'éligibilité au FCTVA plafonné à 50 000€ par projet.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du FRDC pour un montant de 26 325€.

Dotation de recensement INSEE

L'INSEE versera à la commune une dotation de 742 € pour le recensement de population 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter cette prime à la rémunération brute de l'agent recenseur déduction faite des indemnités kilométriques versées au coordonnateur communal dans le cadre de ses missions d'assistance à l'agent.

Ventes Rue de l'industrie

le conseil municipal valide les prix suivants :

- surface terrain nu 2.45 € HT/m²

- surface carrossée 9.00 € HT/m².

